

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 1 de 8

1. Identification**Identificateur de produit**

EP 70 Komp. A

Nom de la substance: 4,4'-Methylenbis(cyclohexylamin)

N° CAS: 1761-71-3

UFI: Q800-P0U6-Q00F-TVCA

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer

Rue: Im Tiefen See 45

Lieu: D-64293 Darmstadt

Téléphone: +49 (0)6151 803-0

Internet: www.hbm.com

Service responsable: support@hbm.com

2. Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 (par voie orale)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

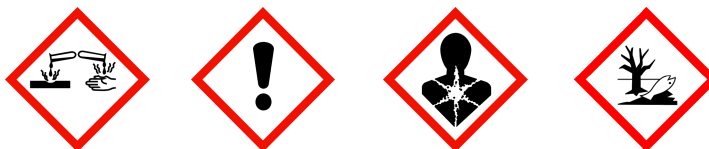
Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Mention** Danger**d'avertissement:**

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 2 de 8

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314

Conseils de prudence

P280-P260

Autres dangers

Aucune information disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Composants dangereux

N° CAS	Dénomination chimique	Quantité
1761-71-3	4,4'-Methylenbis(cyclohexylamin)	80 - 100% (*)

Texte des phrases H: voir paragraphe 16.

(*) La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Dénomination chimique	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1761-71-3	217-168-8	4,4'-Methylenbis(cyclohexylamin)	80 - 100 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

4. Premiers soins

Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucune information disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Aucune information disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 3 de 8

Agents extincteurs**Agents extincteurs appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques du produit dangereux

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8

Pour les non-secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Pour le nettoyage**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussière.

Autres informations

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 4 de 8

Information supplémentaire

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillés ou éclaboussés et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,7$ mm
Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration: >480 min
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Conserver les vêtements de travail à part.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: a

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 5 de 8

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	Ammoniac	
pH-Valeur:		non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:		non déterminé
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
non déterminé:		

Point d'éclair:		160 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	

Inflammabilité

solide/liquide:		non déterminé
gaz:		non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosibilité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:		non déterminé
gaz:		300 °C

Température de décomposition:		non déterminé
-------------------------------	--	---------------

Propriétés comburantes

non déterminé

Tension de vapeur: (à 20 °C)		0.005 hPa
---------------------------------	--	-----------

Tension de vapeur:		non déterminé
--------------------	--	---------------

Densité (à 20 °C):		0,98 g/cm ³
--------------------	--	------------------------

Densité apparente:		non déterminé
--------------------	--	---------------

Hydrosolubilité:	La substance est insoluble dans l'eau.	
------------------	--	--

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
---------------------------------------	--	---------------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)		80 mPa·s
-----------------------------------	--	----------

Viscosité cinématique:		non déterminé
------------------------	--	---------------

Durée d'écoulement:		non déterminé
---------------------	--	---------------

Densité de vapeur relative:		non déterminé
-----------------------------	--	---------------

Taux d'évaporation:		non déterminé
---------------------	--	---------------

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 6 de 8

Épreuve de séparation du solvant: non déterminé

Teneur en solvant: 0

Autres données

Teneur en corps solides: non déterminé

Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Aucune information disponible.

Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Risque de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Conditions à éviter

Aucune information disponible.

Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

11. Données toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1761-71-3	4,4'-Methylenbis(cyclohexylamin)				
	orale	ATE mg/kg	500		

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (4,4'-Methylenbis(cyclohexylamin))

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 7 de 8

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Aucune information disponible.

Persistance et dégradation

Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport**Canadien TMD**

<u>Numéro ONU/ID:</u>	UN 2735
<u>Appellation réglementaire:</u>	Amines, liquides, corrosifs, n.s.a.
<u>Classes danger:</u>	8
<u>Groupe d'emballage:</u>	I
Étiquettes:	8
Quantité limitée:	0

**Transport maritime (IMDG)**


<u>Numéro ONU:</u>	UN 2735
<u>Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-Methylenbis(cyclohexylamine))
<u>Classe(s) de danger relative au transport:</u>	8

EP 70 Komp. A

Date de révision: 18.02.2021

Page 8 de 8


Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1L
 Quantité exceptée: E0
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU: UN 2735
Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S., (4,4'-Methylenbis(cyclohexylamine))
Classe(s) de danger relative au transport: 8
Groupe d'emballage: I
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
 Passenger LQ: Forbidden
 Quantité exceptée: E0
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 850
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 0.5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 854
 IATA-Quantité maximale (cargo): 2.5 L

Risques pour l'Environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

15. Informations sur la réglementation**Réglementation canadienne****16. Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,3,6,9.

Texte des phrases H (numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.